

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Land Projects and Communication System Support
Division/Div des projets terrestres et support de
systèmes de communication
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
8C2, Place du Portage, Phase III
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Integrated Soldier System Project	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-112965/A	Amendment No. - N° modif. 013
Client Reference No. - N° de référence du client W8476-112965	Date 2012-05-02
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$RA-004-22437	
File No. - N° de dossier 004ra.W8476-112965	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-06-11	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hébert, Marc-André	Buyer Id - Id de l'acheteur 004ra
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0194 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

L'objet de cet amendement 013 à la demande de proposition (DDP) est d'allonger la période d'invitation du 28 mai au 11 juin 2012, d'effectuer quelques changements à la DDP, de transmettre les réponses aux demandes de renseignements et autres communications jusqu'à présent soumises à l'autorité contractante des travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC).

AVIS

La période d'invitation est allongée du 28 mai au 11 juin 2012.

(Les soumissionnaires devraient planifier le moment de la livraison des systèmes P(Soumission) à partir du 30 juillet 2012, conditionnelle à la réception d'une invitation à l'évaluation de la performance)

Questions et réponses:

Q80. Lors de notre revue de la LDEC LS-001 pour le plan de soutien logistique intégré (PSLI), nous avons compris que des prix sont requis faisant parti du plan. Pourriez-vous confirmer SVP des prix ne sont pas nécessaires pour l'ébauche du plan de SLI, étant donné que la DDP indique que seulement la section financière de la soumission devrait contenir des prix.

R80. Nous confirmons qu'aucun prix n'est requis dans l'ébauche du plan de SLI.

Q81. Tableau 1 en annexe CF du volume 2 de la DDP décrit les numéros d'inscription au contrat pour fin de livraison à la couronne.
Il n'est cependant pas très évident si les TPSGC désirent les items inscrits emballés par items inscrits, ou s'ils désirent les items inscrits combinés en systèmes avant leur livraison.
Est-ce que la couronne peut clarifier si les systèmes devraient être livrés emballés au niveau des composantes, ou emballés au niveau d'ensembles combinés?

R81. Tous les items inscrits du tableau 1 de l'annexe CF doivent être emballés par numéro d'inscription, avec pour exception le numéro d'inscription 101 qui devrait être emballé au niveau des sous-éléments majeurs de l'item inscrit.

Q82. Durant notre revue de la DDP, le paragraphe 3.4.1 (page 35 sur 176) du Volume 1, en particulier, fait allusion à une liste de documents de référence du Canada concernant l'acquisition de l'équipement intégré du soldat (A-EIS) à l'annexe CE du Volume 2 de la

DDP. Quand je consulte cette annexe, la page est blanche. Est-ce-que il y a une raison pour ceci?

R82. La page titre de l'annexe CE du Volume 2 contient le texte suivant:

" LA LISTE DES RÉFÉRENCES, LES ACRONYMES ET LE LEXIQUE SONT PAR LES PRÉSENTES ADJOINTS À L'ANNEXE PAR VOIE DE RÉFÉRENCE ET ONT LA MÊME FORCE ET LE MÊME EFFET QUE SI ELLES ÉTAIENT JOINTES AUX PRÉSENTES.

LE DOCUMENT COMPLET EST JOINT EN ENTIER EN ANNEXE CE DU CONTRAT DE SOUTIEN OPTIMISÉ DES SYSTÈMES D'ARMES. "

Conformément à ces instructions, référez-vous à l'annexe CE du volume 3 pour la liste complète des documents de référence du Canada.

Q83. La modification numéro 11 (Q57) fait référence à une liste de distributeurs pour le tissu brun coyote, cependant la question originale était que nous cherchions un fournisseur pour le **tissu extérieur** et pour la **doublure**. La liste de distributeurs de la modification numéro 11 (Q57) est pour quel tissu - le tissu extérieur, la doublure, ou les deux? Veuillez s'il vous plaît clarifier.

Des clarifications additionnelles sont requises :

- Est-ce que le tissu doit être conforme aux exigences de réflectance dans l'infrarouge? (ceci suppose que c'est pour le tissu extérieur)
- Est-ce que le tissu doit être enduit de polyuréthane et hydrofugé ou seulement hydrofugé? (cette question est pour le tissu extérieur et la doublure)
- Est-ce que le tissu doit être teint en solution ou teint sur "jigger" (cette question est pour le tissu extérieur et la doublure)
- Veuillez noter que si le gouvernement avait fourni ces biens, nous aurions pu éviter beaucoup de perte de temps, de confusion et de gaspillage de ressources - veuillez s'il vous plaît considérer.

En ce qui concerne les sangles - nous sommes incapables de trouver un fournisseur pouvant fournir les sangles de 1,5 pouce de largeur en nylon (MIL A-A-55301) en petites quantités. Notre fournisseur de sangles nous demande si nous pouvons les substituer pour des sangles de 1,5 pouce de largeur en nylon (MIL-W-17337) seulement pour l'évaluation de la performance. Si cela n'est pas possible, pouvez-vous nous suggérer des fournisseurs pour ceci?

Pouvez-vous clarifier le type de réflectance dans l'infrarouge qui est requis pour les sangles - habituellement dans la plage de 600 nanomètres à 860 nanomètres, et parfois plus.

Est-ce que la réflectance dans l'infrarouge est obligatoire pour les sangles des échantillons?

R83. Sujet 1 : Trouver un fournisseur pour le tissu extérieur et la doublure.

- La liste de distributeurs qui a été fournie dans la modification 011 (Q57) est pour le tissu extérieur étant donné que la question était au sujet de Cordura de 1000 deniers. Ces compagnies ainsi que d'autres devraient aussi être capables de fournir du tissu pour la doublure de densité 230g/m² ou similaire qui serait adéquat pour l'évaluation de performance.

Sujet 2 : La réflectance dans l'infrarouge du tissu extérieur.

- Les spécifications de réflectance sont spécifiques à la couleur, et le Canada n'a pas fourni d'exigences de réflectance dans l'infrarouge pour le tissu de couleur brun coyote. Donc il n'y a pas d'exigences de réflectance dans l'infrarouge pour le tissu extérieur aux fins de l'évaluation de performance.

Sujet 3 : Tissus enduit de polyuréthane et hydrofugé ou seulement hydrofugé?

- Veuillez utiliser les enduits spécifiés dans la DDP et les spécifications associées.

Sujet 4 : Teint en solution ou teint sur "jigger"?

- Le Canada ne spécifie pas de méthode de teinture.

Sujet 5 : Biens fournis par le gouvernement

- Le MDN ne fournira pas de matériaux comme biens fournis par le gouvernement pour le SMTC.

Sujet 6 : Les sangles MIL A-A-53301 vs. MIL-W-17337?

- Les sangles utilisées doivent être comme indiqué dans la DDP.

Sujet 7 : La réflectance dans l'infrarouge des sangles :

- Les spécifications de réflectance sont spécifiques aux couleurs, et le Canada n'a pas fourni d'exigences de réflectance dans l'infrarouge pour les matériaux et la quincaillerie de couleur brun coyote.

Le Canada reconnaît que le SMTC fourni par les soumissionnaires seront produits en utilisant des tissus, des matériaux et de la quincaillerie différents de ce qui est requis pour le produit final. Donc, le Canada n'évaluera pas le tissu, le matériel et la quincaillerie utilisés pour fabriquer le SMTC à la soumission, mais évaluera la couleur du SMTC et le tissu extérieur utilisé pour fabriquer les échantillons pour l'évaluation de performance. La couleur du SMTC et le tissu extérieur seront évalués selon la matrice de conformité des exigences obligatoires de l'évaluation de performance (ÉP) (volume 1, annexe CC, appendice 2, tableau 1, numéro 10). Les compétences du soumissionnaire pour assembler et fabriquer un SMTC de qualité seront évaluées pendant l'évaluation du SMTC, tel que spécifié au volume 1, annexe CC, appendice 3, évaluation P(soumission), numéros 60 et 61.

Q84. Au Volume 3, Paragraphe 2.2.1.2, à la page 11 de 107, l'amendement indique :
Subsection 12 3 of 4002, Software Development or Modification Services, is amended as follows:

EFFACER " trente (30)"

INSÉRER " Quatre-vingt-dix (90)"

EFFACER ", à son choix et à ses frais: a) livrer le code source de ce logiciel au Canada;
ou"

INSÉRER ", à ses frais:"

Il est impossible de trouver ce langage dans 4002 au paragraphe 12 (3), pourriez-vous confirmer que la modification soit faite à un paragraphe différent?

R84. La modification aurait dû être faite au paragraphe 8 (3) au lieu de 12 (3).

Q85. Les Conditions Générales 2030 incluent une clause intitulée "Responsabilité", qui mentionne, essentiellement, qu'il n'y a pas de provisions pour la limitation de responsabilité ou d'indemnités s'appliquant à un contrat subséquent. Il y a d'énormes conséquences financières liées à une responsabilité illimitée. Considérant cela, est-ce que le Canada a l'intention de modifier ses dispositions afin d'inclure une limitation de responsabilité en remplaçant cette clause avec une des clauses standard associées N0001C, N0002C ou N0003C?

R85. Non, le Canada n'a pas l'intention de modifier ces provisions afin d'inclure une limitation de responsabilité.

Q86. Références: Section 8.12.2 de l'annexe AC du Volume 1 dit (en partie) "*Les éléments 9.1 à 9.4 sont la liste des LRU, comme pièces de rechange, correspondant, en quantité, à l'achat de 1680 unités de la configuration P(Prod) de l'ÉIS*", et encore une fois dans 8.12.3.1: "*Les instructions pour la soumission de prix pour la configuration P(Prod) de l'Équipement intégré du soldat - Suite électronique (ÉIS-SE) se trouvent au paragraphe 9.9.1.1 de l'annexe AB du volume 1 de la DDP. Au paragraphe 9.9.1.1, il faut considérer que la lettre " A " d'un numéro d'élément correspond au numéro d'élément " 9 ". Dans le même paragraphe, chaque occurrence de " 1600 " doit être interprétée comme " 1680 ".*"

De plus, l'annexe CF du Volume 2 indique combien d'unités de ÉIS-SE doivent être livrés: 168 Premier lots pour la formation; 176 Lots de stocks opérationnels, 628 pour la force opérationnelle 1, and 628 pour la force opérationnelle 2; pour un total de 1600.

Question: Quel est le nombre correct d'unités, 1,600 ou 1,680?

R86. La réponse est 1,680 et il n'y a pas d'erreurs dans le document. La question montre une certaine confusion entre l'achat de 'système' et l'achat de 'pièces', et, la feuille de présentation de la soumission financière (FPSF) pour l'A-EIS et la FPSF pour le SOSA-EIS.

"1,600" est la quantité pour l'achat de systèmes. C'est le volume 2 de l'annexe AB, FPSF pour l'A-EIS, Partie 2 élément 13.

"1,680" est la quantité pour l'achat de pièces en nombre équivalent systèmes. "1,680 est une quantité fictive utilisée pour calculer la compétitivité des prix cotés des pièces pour votre soumission financière pour le contrat subséquent du SOSA-EIS.

L'annexe CF ne concerne que l'achat de systèmes. Encore une fois, il s'agit du nombre '1,600'. L'annexe se trouve dans le volume 2 A-ÉIS, contrat subséquent. L'annexe AC sont les instructions pour la FPSF du volume 3 SOSA-EIS, contrat subséquent. L'annexe CF n'a rien à voir avec le volume 3.

Les instructions pour remplir l'élément 13 de la partie 2 du volume 2 de l'annexe AB FPSF A-EIS ont été les premières instructions écrites durant la préparation des FPSF du A-EIS et du SOSA-EIS. Nous avons décidé de recycler les instructions pour d'autres éléments des FPSF qui avaient une nomenclature très semblables. C'est pourquoi nous référons aux instructions de l'élément 13 pour quelques autres éléments.

Les éléments des FPSF qui sont semblables à l'élément 13 "*Version P(Prod) de l'équipement intégré du soldat (EIS)*" de l'annexe AB FPSF de la Partie 2 du Volume 2 sont les suivants:

- À l'annexe AB FPSF du volume **2** (Contrat subséquent **pour l'A-ÉIS**):
 - Élément 10 "*Version P(EAS) de l'équipement intégré du soldat (EIS)*" de la Partie 2;
 - Sous-élément 17.1 "*Équipement Principal*" de l'élément 17 "*Approvisionnement initial en pièces de rechange pour l'EIS*" de la Partie 2;
 - Élément 1 "*Achat de quantités optionnelles de la configuration P(Prod) de l'EIS*" de l'appendice 2;
 - Élément 2 "*Achat de quantités optionnelles d'ensemble des batteries de l'EIS et de chargeurs de batteries*" de l'appendice 2;
- À l'annexe AB FPSF du volume **3** (Contrat subséquent **pour le SOSA-ÉIS**):
 - Sous-élément 9.1 "*Équipement Principal*" de l'élément 9 "*Pièces de rechange pour l'EIS destinées au SOSA-EIS*" de la Partie 1;

Pour de plus ample information, vous pouvez lire la présentation de la conférence des soumissionnaires, diapositives 140 à 142, 158 et 164.

Modifications à la DDP:

68. À la page 1 de l'invitation, sous "L'invitation prend fin";

EFFACER : "2012-05-28" et

INSÉRER : "2012-06-11".

69. Au Volume 3, Paragraphe 2.2.1.2, à la page 11 de 107 :

EFFACER : " Subsection 12 3 of 4002 "

INSÉRER : " Subsection 8 3 of 4002 "

70. Au Volume 1, paragraphe 1.5.1:

EFFACER : "Une fois que les soumissionnaires qui auront reçu leur invitation à l'évaluation de la performance auront rencontré les exigences obligatoires du paragraphe 2.6.4.2 du Volume 1 de la DDP,"

INSÉRER : "Une fois que les soumissionnaires qui auront reçu leur invitation à l'évaluation de la performance (ÉP) auront rencontré les exigences obligatoires de la phase 1 de l'ÉP (Tel que définie dans le volume 1, annexe CB, appendice 2, paragraphe 3 de la DDP)"

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA SOLICITATION RESTENT INCHANGÉS